

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Nbre de conseillers	L'an deux mil quinze, le 10 juin à 20 heures,
En exercice : 15 Présents : 08 Votants : 10	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 29/05/2015	Etaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Laurent BELLOY, Mme Séverine LUCAS, Mrs Emmanuel VUAGNAT, David GIRARD, Mmes Laëtitia LEMAITRE, Valérie ZERBIB.
Date d'affichage 17/06/2015	Absents excusés représentés : Mr Gilles MARLEIX ayant donné pouvoir à Mr Emmanuel VUAGNAT ; Mr Francis DESSE-MARY ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis DURAND.
	Excusés : Mr Patrick MARY, Mme Emmanuelle BOURDON
	Démissionnaire : Mr Jean-Pierre MOCQUES
	Secrétaire de séance : Mr David GIRARD

Approbation du Procès-Verbal du 14 avril 2015

Le Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Vote et approbation du compte de gestion 2014

Monsieur le Maire propose de voter le compte de gestion établi par le comptable du Trésor pour l'exercice 2014 qui est en corrélation avec le compte administratif de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- En dépenses : 471 145.14 €
- En recettes : 425 146.37 €
- Déficit de : 45 998.77 €
- Excédent reporté : 67 149.44 €
- Excédent global de fonctionnement : 21 150.67 €

Section d'Investissement

- En dépenses : 79 296.03 €
- En recettes : 46 900.86 €
- Déficit de : 32 395.17 €
- Excédent reporté : 33 320.79 €
- Excédent global d'investissement : 925.62 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote et approbation du compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour l'exercice 2014 avant de quitter la séance. Monsieur CALOÏ, fait procéder au vote du compte administratif de l'année 2014 qui correspond au compte de gestion du comptable du Trésor, de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- En dépenses : 471 145.14 €
- En recettes : 425 146.37 €
- Déficit de : 45 998.77 €
- Excédent reporté : 67 149.44 €
- Excédent global de fonctionnement : 21 150.67 €

Section d'Investissement

- En dépenses : 79 296.03 €
- En recettes : 46 900.86 €
- Déficit de : 32 395.17 €
- Excédent reporté : 33 320.79 €
- Excédent global d'investissement : 925.62 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire, propose de prendre une décision modificative pour effectuer des dépenses en section d'investissement à l'opération 50 – Acquisition de matériel de la manière suivante :

Article 2313-61 - 1000.00 €
Article 2184-50 + 1000.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour le versement du solde de la subvention 2014 à l'A.S.C.M. de la manière suivante :

Article 60632 - 1300.00 €
Article 6574 + 1300.00 €

Le Conseil Municipal vote à la majorité, une voix contre (Mr David GIRARD)

Avis sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune du Montgé-en-Goële au lieudit « La Goelle »

Les Sociétés BRUNEL et PICHETA ont déposé en Préfecture une demande d'autorisation portant sur un projet d'aménagement complémentaires de terrains actuellement en friche, situé à l'Est du merlon boisé sur la commune de Montgé-en-Goële. Ces aménagements constitueraient en la réalisation, à l'aide de matériaux inertes, d'un modelé topographique en continuité et en cohérence avec le merlon existant, préservant les actuels alignements de peupliers noirs d'Italie afin de maintenir la rupture paysagère avec la plaine agricole.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette exploitation assorti des mêmes observations émises par le conseil municipal de Montgé-en-Goële, à savoir :

- Maintien en eau toute l'année de la grande mare implantée en lisière de la forêt régionale,
- Préservation de l'alimentation en eau du ru de la Goële, composante du réseau hydrographique de la rivière THEROUANNE,
- Préservation des terres agricoles situées au Nord du chemin de Senlis à Meaux contre les inondations par un drainage adapté.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à lancer une procédure pour Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation d'un programme sécurité.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Droit de Prémption Urbain

Report de la question à un conseil ultérieur.

Renouvellement du contrat de livraison des repas et des goûters pour le service périscolaire

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le renouvellement du contrat de livraison des repas et des goûters pour le service périscolaire et à signer le nouveau contrat avec le prestataire qui sera retenu. La prise d'effet du nouveau contrat sera le 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Augmentation des tarifs périscolaires

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie de la manière suivante :

1 enfant 4,20 € au lieu de 4.00 € le repas
2 enfants 4,10 € au lieu de 3.90 € le repas
3 enfants 4,00 € au lieu de 3.80 € le repas

L'inscription hebdomadaire à la garderie : 20.00 € au lieu de 18.00 €
L'inscription occasionnelle reste inchangée à 10.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Règlement intérieur du restaurant scolaire

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du restaurant scolaire suite à de nouvelles modalités de règlement des prestations périscolaires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Contrat Unique d'Insertion : Recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire propose de recruter un Adjoint administratif 2^{ème} classe au titre d'un CUI à raison de 26 heures hebdomadaires, pour pallier aux besoins administratifs du secrétariat général. La demande de mutation d'une ATSEM ne permet plus le détachement d'un agent du périscolaire au service administratif à la Mairie, qui devra maintenir son activité au sein du service périscolaire.

Une aide de l'Etat sera versée à hauteur de 70 % du montant de la rémunération calculée sur la base du SMIC (sur 20 heures hebdomadaires).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le contrat unique d'insertion.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement du syndicat du lycée professionnel « Le champ de Claye »

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention passée avec le lycée intercommunal professionnel de Claye Souilly ayant pour objet la participation aux frais de fonctionnement des communes non adhérentes dont les enfants sont inscrits au lycée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un nouveau membre Elu au CCAS

Suite à la démission de Monsieur MOCQUES, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre Elu pour siéger au conseil d'administration du CCAS. Madame Séverine LUCAS propose sa candidature, qui est acceptée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un membre titulaire au syndicat des lycées

Suite à la démission de Monsieur MOCQUES, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre titulaire pour siéger au syndicat des lycées. Monsieur David GIRARD propose sa candidature, qui est acceptée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un nouveau membre suppléant au SIER

Suite à la démission de Monsieur MOCQUES, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre suppléant pour siéger au SIER. Monsieur David GIRARD propose sa candidature, qui est acceptée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un nouveau membre suppléant au SIVU Sainte Geneviève

Suite à la démission de Monsieur MOCQUES, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre suppléant pour siéger au SIVU Sainte Geneviève. Madame Valérie ZERBIB accepte d'être désignée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un nouveau membre à la commission d'appel d'offres

Suite à la démission de Monsieur MOCQUES, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau pour siéger à la commission d'appel d'offres. Monsieur Emmanuel VUAGNAT propose sa candidature, qui est acceptée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Protocole établissant un dispositif de « participation citoyenne » pour la commune de Marchémoret

Report de la question à un conseil ultérieur.

Prise en charge du FPIC 2015 par la CCPMF

Monsieur le Maire propose d'accepter que la communauté de communes Plaines et Monts de France prenne en charge l'intégralité du prélèvement FPIC 2015 de l'ensemble intercommunal, soit un montant de 3.214.882 euros, dans les conditions prévues par le 2° du II de l'article L.2336-3 du CGCT (correspondant au 3^{ème} mode de répartition du FPIC, « répartition dérogatoire libre », selon la notification préfectorale).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Avis sur l'arrêté inter préfectoral du 29 mai portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Val de France et de la communauté d'agglomération Roissy Porte de France, étendue à 17 communes de la communauté de communes des Plaines et Monts de France, notifié par les Préfets du Val d'Oise et de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis négatif sur le projet de fusion de la Communauté d'agglomération Val de France avec la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France avec rattachement dans ce périmètre de 17 communes actuellement membres de la CCPMF.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.